



Émoluments de la MJPM

Par Justine888888888888

Bonjour,
Je voudrais comprendre comment c'est possible que d'après le site :
<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/quel-cout-tutelle-curatelle>

Je voudrais savoir exactement d'où vient l'argent pour payer ma mjpm 7000? par mois, alors qu'elle me donne 120? par semaines.
Je suis dans l'incompréhension !

Par kang74

Bonjour

Je suppose que vous faites référence au tableau présent sur votre lien, que vous n'avez pas compris .

Si vous gagnez annuellement entre 20 511e et 51 278e ses émoluments sont de 23%, avec un montant maximum de 9127 e par an .

Vous savez vos revenus annuels ? Vous savez vos revenus par mois ? Vous avez des dettes ?

Donc non, votre MJPM ne gagne pas 7000e par mois même si vous gagnez plus 123000e annuellement ...

Par Justine888888888888

Je n'ai aucune dette et j'ai hérité de mon père de l'argent. 50000?. Donc même malgré tout je voudrais savoir d'où vient l'argent mensuel pour la payer

Par kang74

De vos revenus ,et éventuellement d'une indemnité .

Savez vous de quels revenus vous disposez mensuellement ? Annuellement ?

Avez vous compris ma réponse ?

Elle gagne un % de vos revenus dans une certaine limite annuelle si vos revenus dépassent le montant de l'aAH.

Par Justine888888888888

J'ai des indemnités de la civi car je me fais violer et je subis des agressions sexuelles assez souvent. C'est de la qu'elle tire ses revenus ?

Par kang74

Seul vous savez si vous avez des revenus (rsa, aah etc)

La CIVI donne des dommages et interets , on ne vit pas de celà .

Si vous n'avez aucune notion de ce qui est de vos revenus à l'année vous pouvez demander votre avis d'imposition à votre MJPM .

Sachant que vos revenus servent en priorité à assumer vos charges (loyer edf eau assurance mutuelle etc), vous ne disposez que du relicat en argent de poche .

Par Justine888888888888

Les aah ne sont pas des revenus mais des allocations, donc net d'impôt.
La civi on peut en vivre à condition d'être une prostituée.
Le reliquat ne correspond plus à mon train de vie.
Bien cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

L'AAH est un revenu. Un revenu peut être non imposable, ou non pris en compte dans certaines situations, mais c'est un revenu.

Euh non, "la CIVI on ne peut en vivre". La CIVI aide les victimes d'infractions pénales à recouvrer les indemnités qui leur sont dues, en réparation d'un préjudice. Y voir une forme d'activité professionnelle implique soit d'être un escroc, soit ne pas comprendre le système.

Malheureusement, votre train de vie est conditionné par vos revenus, surtout que vous ne pouvez pas vous endetter. Si vous avez du mal à gérer votre budget, demandez de l'aide à la MJPM.